SUD éducation 85 organise
pour tous les personnels de l'Éducation nationale

un stage de formation syndicale
VENDREDI 6 JUIN
à la Bourse du Travail de la Roche/Yon

156 Bd Louis Blanc

éducation Sud Vendée

Union syndicale Solidaires

Eduquer à la vie affective, relationnelle et sexuelle : Quels enjeux ?

Les programmes d'EVARS ont été publiés récemment entrainant une réaction violente de l'extrême-droite et des inquiétudes des parents dans ce contexte de désinformation. Eduquer à la vie affective, relationnelle et sexuelle est fondamental au regard des statistiques des violences faites aux enfants et des violences de genre.
L'objectif de la formation est d'outiller les équipes face à ces enjeux.

Programme

- ★ Arpentage des programmes EVARS
- ★ Pédagogies égalitaires, antisexistes et queers
- ★ Répondre aux critiques de l'EVARS
- ★ Échanges de pratiques et boîte à outils : animer un club égalité ou une séance EVARS, bibliographie, interlocuteurices locales ...

Repas partagé le midi

SUD éducation 85 organise
pour tous les personnels de l'Éducation nationale

un stage de formation syndicale

VENDREDI 6 JUIN

à la Bourse du Travail de la Roche/Yon

156 Bd Louis Blanc

La formation syndicale... Y ai-je droit ?

Le congé pour formation syndicale est un droit pour tou·tes (prof, AESH, AED…), garanti par la loi 84-16. C'est un congé avec plein traitement, donc sans retenue sur salaire. Tu as le droit à douze jours par an, alors n'hésite pas à les utiliser.

Oui mais je ne suis pas syndiqué·e ?

Syndiqué·e ou non, tu as les mêmes droits. Et SUD ouvre la porte de ses formations à tou·tes. Syndiqué·es ou non. (Mais il est certain que nos stages ne peuvent être organisés que grâce aux cotisations de nos adhérent·es… et que nos adhérent·es sont prioritaires à l'inscription.)

OK, je me décide. Comment y participer ?

Le décret 84-474 du 15 juin 1984 fixe les modalités de la participation au congé de formation syndicale.

La **demande** de congé doit être faite par écrit et adressée par voie hiérarchique (pilote du PIAL, chef·fe d'établissement, IEN) **au moins un mois à l'avance**. A défaut de réponse au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé. Aucune convocation ne doit être exigée, mais une attestation de présence pourra t'être demandée à l'issue du stage. **Tu trouveras un courrier type à envoyer à ta hiérarchie sur le site de SUD éducation 85. Préviens-nous de ton inscription (nombre de places limité) à l'adresse :**

contact@sudeducation85.org

Peut-on me refuser ce congé ?

Le congé de formation syndicale est un droit, tout comme le congé maternité ou le congé maladie, et ne peut donc pas être refusé, sauf nécessité de service dûment justifiée. Ces décisions de rejets doivent être communiquées. Si cela t'arrive, contacte-nous au plus vite afin que nous puissions préparer la riposte syndicale.

Parlez-en autour de vous !

SUD éducation Vendée
La Bourse du travail
156 Bd L. Blanc—85000 La Roche sur Yon
Zéro 2 51 47 95 67
https://sudeducation85.org/